

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Recensement de la population à compter du 20 janvier 2022

GOSIER, LE 17 JANVIER 2022 — Cédric CORNET, Maire du Gosier informe que le recensement de la population se déroulera à partir du 20 janvier sur l'ensemble du territoire.

Il s'agit d'une enquête publique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant dans tous les territoires français et de déterminer la population officielle de la commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'Etat au budget des communes. Ces données servent également à comprendre l'évolution démographique de la commune et permet d'ajuster l'action publique en matière d'équipements collectifs, de programmes de rénovation et de moyens de transports à développer.

Le maire du Gosier compte alors sur la participation des habitants lorsqu'un agent recenseur muni d'une carte officielle se présente au domicile des administrés.

Il est également possible de se faire recenser par internet sur le site :

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

Les réponses sont strictement confidentielles, elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques anonymes conformément aux lois qui protègent la vie privée.

Le recensement est gratuit, ne jamais répondre aux sites qui réclament de l'argent.